

LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ AU TEMPS DU COVID-19

Dans le contexte de l'urgence crée par la Pandémie de Coronavirus, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), comme toutes les instances représentatives a surtout été attentive aux messages de précaution transmis par les autorités politiques et sanitaires. L'urgence prévalait.

Nous avons pu cependant noter que les mesures d'urgence adoptées ont placé la santé au premier plan du débat sur le devenir des sociétés, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Cependant, il n'a nullement été tenu compte de tous les efforts menés depuis au moins une dizaine d'année pour placer les principes de la démocratie en santé au cœur des décisions de santé publique.

Ainsi, les CRSA et la CNS ont été tenues à l'écart. La conscience revenue de l'urgente nécessité d'impliquer les professionnels et les usagers, offre aujourd'hui des perspectives d'actions qui devraient mieux intégrer les principes démocratiques dans la préparation des décisions.

L'avis de la Conférence Nationale de Santé (CNS) du 15 avril 2020 sur le rôle des instances de démocratie en santé en temps de crise a interpellé le ministère et les ARS sur le manque de concertation avec ces instances et sur la nécessité de rétablir un dialogue et un partage d'informations et de favoriser une implication de ces instances dans la gestion de la crise. La CRSA a fait connaître par la voix de son Président, les attentes en termes d'implication.

Sur proposition des Présidents de Commission et du CTS, il a été créé au sein de la CRSA, un groupe de travail COVID-19, composée d'une quinzaine de membres, dont l'objectif est d'échanger sur la gestion de la crise, sur la stratégie de déconfinement prévue par l'ARS et sur les attentes des différents acteurs en matière d'informations et de communication.

Par ailleurs une concertation a été établie en Martinique entre l'ARS, le président de la CRSA, la présidente du Conseil Territorial de Santé (CTS), et France Assos Santé Martinique, afin de faire un point de situation sur la crise sanitaire et sur les stratégies mises en place par l'ARS dans le cadre du déconfinement.

Ce travail partagé initié début mai sera poursuivi par la CRSA au travers de ses différentes formations, tout au long de la période de déconfinement sur tous les sujets qui y sont liés. Un suivi attentif de toutes les mesures mise en place sera fait et un bilan complet sera tiré de cette crise.

RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES DEVRA ÊTRE UN OBJECTIF PARTAGÉ ET PÉRENNE



La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a ébranlé nos sociétés et particulièrement le territoire national français, non pas dans la mobilisation des équipes soignantes qui ont su s'organiser dans la durée avec les moyens contraints dont elles disposaient, avec une volonté de remplir ses missions de santé publique, mais dans l'insuffisance de sollicitation des acteurs de promotion de la santé et le partage de leur savoir expérimentiel, ainsi que l'absence de recours aux instances de démocratie en santé.

La lutte contre les inégalités sociales de santé, la réduction des effets délétères des milieux de vie, le développement de la prévention universelle, la participation des citoyens aux décisions qui les concernent sont autant de leviers qui permettent aux populations d'acquiescer un pouvoir d'agir efficace pour affronter une crise sociétale comme celle que nous traversons.

Le COVID-19 est un révélateur des limites et de la fragilité de nos systèmes socio-économiques et de leurs impacts sur la qualité de vie. Renforcer la promotion de la santé dans toutes les politiques devra être un objectif partagé et pérenne pour amortir les effets négatifs à venir de la pandémie et anticiper tout autre événement majeur susceptible d'atteindre l'intégrité sociétale.

Dr Didier CHATOT-HENRY

*Président de la Commission Spécialisée Prévention (CSP)
CRSA Martinique*

POUR QUE CHACUN SOIT ACTEUR



La crise sanitaire due à l'épidémie COVID-19 a amené les autorités à prendre des mesures de limitation des libertés « justifiées » par les besoins de ralentissement de la contagion. Ces mesures ont des conséquences sociales et psychologiques qui peuvent être lourdes aussi bien en matière de fracture scolaire que de ressenti psychologique.

La démocratie en santé est une démarche qui associe les usagers et les autres acteurs du système de santé notamment les professionnels et les élus à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé. Elle a pour objectif d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de santé en obligeant les décideurs à prendre en compte le regard des premiers concernés, les usagers.

Quels sont les points relevés ?

- L'état d'urgence n'a pas tenu compte des libertés fondamentales du citoyen qui doit être informé et son avis requis dans un système démocratique.
- Les 2 instances de démocratie en santé n'ont été saisies par les pouvoirs publics sur les orientations stratégiques relatives à la gestion de cette pandémie ni au niveau national/CNS, ni au régional/CRSA. Ces instances officielles fonctionnant sur le mode représentatif interviennent au niveau régional, départemental ou au niveau local auprès des établissements de santé.
- Absence de consultation des représentants des usagers, des structures de soins et sociales.
- Les associations de parents d'élèves n'ont pas été consultées.
- Absence d'intégration de l'impact psychiatrique et addictologique des personnes fragiles.

Cette démocratie qui passe par des débats/jurys citoyens, conférences, ateliers qui permettent une participation directe des citoyens n'a pas existée. Les élus, professionnels, représentants d'usagers, présents dans différentes instances et impliqués dans l'élaboration de la politique de santé en région n'ont pas été acteurs de santé dans cette crise.

Il est important de donner la parole aux citoyens et à leurs représentants pour que la démocratie s'exprime.

Le **COVID-19** vécu par les **JEUNES** Tes perceptions et attentes



CONFINEMENT



SANTÉ



COUVRE-FEU



LIBERTÉS



SPORT & LOISIRS



DÉPLACEMENT



CONSEIL
TERRITORIAL
DE SANTÉ
MARTINIQUE